

CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur Julien GERAERT, expose au conseil :

Conformément aux articles L.313-1 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans les tableaux ci-dessous :

Filière	Catégorie	Grade actuel - poste à supprimer	Grade de destination - poste à créer	Nombre
Administrative	C	Adjoint animation principal 1ère classe - temps complet	Adjoint administratif principal 1ère classe - temps complet	1
Administrative	C	Adjoint technique principal 2ème classe - temps complet	Adjoint administratif principal 2ème classe - temps complet	1
Administrative	C	Adjoint technique - temps complet	Adjoint administratif - temps complet	1
Administrative	C	Adjoint administratif - temps non complet 20h/s	Adjoint administratif - temps non complet 24h/s	1
Médico-Sociale	C	Adjoint technique principal 2ème classe - temps complet	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe - temps complet	3

Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Enseignant arts visuels	B	Assistant d'enseignement artistique	Temps non complet (14h/s)	1
Directeur de service	A	Attaché	Temps complet	1
Chargé de mission	A	Ingénieur	Temps complet	1
Responsable de service adjoint	B	Rédacteur	Temps complet	1
Responsable d'unité	B	Technicien	Temps complet	1
Agent de médiathèque	B	Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Temps complet	1

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Conseil Municipal convoqué le : 10 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Monsieur Julien VEYER Adjoint au Maire

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoint au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Daniel WILMOT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame VERSTRAET,
Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Monsieur Daniel BOLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur ASSICE.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles correspondants.


Le Comité Social Territorial réunit le 19 mai 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité sur les suppressions de postes.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 JUIN 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Secrétaire de Séance,

Julien VEYER

Le MAIRE,

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 23 JUIN 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 JUIN 2026